

Revue Africaine des Sciences de l'Antiquité **SUNU XALAAT**

N° 4, Décembre 2024, p. 234-245.

Polysémie du mot **PAROLE** dans les expressions du français médiéval et les emplois en français moderne

Rose SÈNE
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
rose1.sene@ucad.edu.sn

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

Polysémie du mot PAROLE dans les expressions du français médiéval et les emplois en français moderne

Résumé. Le mot *parole* est employé dans les textes médiévaux avec une polysémie notoire qui lui vaut de se substituer à tout mot connotant l'acte de langage. Compte tenu des réalités du contexte qui valorise l'oralité et de l'étymologie du mot qui est fondamentalement liée à un sens religieux, le mot *parole* est très usuel en ancien français avec cette dénotation religieuse moins apparente certes mais qui subsiste en français moderne dans le sens de *vérité* et *promesse*. Cette étude des différents sens se penche plus sur les expressions du mot *parole* en français médiéval, ce qui nous permet de voir les extensions de sens dans les expressions du français moderne en comparaison avec les sens d'origine. Elle nous permet d'expliquer les écarts sémantiques notés dans son évolution sémantique.

Abstract. The word *parole* is used in medieval texts with a notorious polysemy which means that it replaces any word connoting the act of speech. Taking into account the realities of the context which values orality and the etymology of the word which is fundamentally linked to a religious meaning, the word *parole* is very common in old French with this religious denotation which is certainly less apparent but which persists in modern French in the sense of truth and promise. This study of the different meanings focuses more on the expressions of the word *parole* in medieval French, which allows us to see the extensions of meaning in the expressions of modern French in comparison with the original meanings. It allows us to explain the semantic gaps noted in its semantic evolution.

Mots-clés : Parole, polysémie, expressions, contexte, sens, évolution.

Keywords: Word, polysemy, expressions, context, meaning, evolution.

Introduction

Du sens défini de *parabole* à celui d'acte verbale du langage, le mot *parole* a connu bon nombre d'emplois dans différents contextes : religieux, juridique, politique, social, culturel etc. Cette diversité du contexte rend compte de la polysémie du mot *parole*, qui, employé seul ou dans des expressions, est très récurrent dans l'usage contemporain où il revêt encore plusieurs significations. Il semble qu'il cependant subi une restriction de sens eu égard à ses premiers emplois en français médiéval. Dans le contexte actuel, la différence entre *mot* et *parole* réside dans le caractère exclusivement oral de ce dernier. Les nuances sémantiques rappelant son étymologie sont encore présentes et il convient de connaître l'histoire du mot pour comprendre les différents emplois.

Etudier les sens du mot *parole* dans le contexte médiéval permettra de répondre à certaines questions. Le mot *parole* s'est-il départi du sens d'origine du fait de sa polysémie ? Les expressions anciennes et leurs nuances se sont-elles maintenues en français moderne ? Le mot s'est-il fixé à un sens propre ?

On se propose ici d'étudier les emplois de ce mot et les sens dans les différentes expressions de l'ancienne langue. Quelques écrits médiévaux dont trois récits troyens serviront de corpus à cette étude. Cela nous permettra d'analyser la variabilité des sens à travers les différentes expressions relevées chez le même auteur. Des ouvrages lexicographiques anciennes et modernes serviront également de références et permettront de compléter les analyses dans cet article.

1. Étymologie et histoire du mot parole

Les différentes notions qu'exprime le mot *parole* viennent de son étymon *parabola* qui était employé dans des contextes différents. Dérivé du grec *parabolê* « comparaison, similitude », attesté dans le texte grec du Nouveau Testament, il en garde le sens en latin classique avant de se particulariser dans le vocabulaire ecclésiastique où il renvoie à un *récit allégorique des livres saints sous lequel se cache un enseignement*. En référence à l'expression populaire du latin médiéval *rustica parabola* « langage rustique », son sens s'étend à *faculté de s'exprimer par le langage*, concurrençant ainsi le *verbum* latin « verbe » (Alain Rey, 2019). Le mot *parabola* a été vulgarisé en *paraula*, sûrement du fait de la prononciation successive des deux voyelles brèves *a* et *o*.

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

Polysémie du mot PAROLE dans les expressions du français médiéval et les emplois en français moderne

Attesté en 1080, le mot français *parole* est d'abord employé dans le langage religieux au sens de *discours grave, inspiré* avant d'étendre son sens à tout ce qui implique *la faculté de s'exprimer, l'acte de parler* désignant ainsi un ensemble de sons articulés (discours, propos). Les deux registres, social et religieux, déterminent les différents emplois du mot dans l'usage. Il est utilisé, dès lors, dans le sens de la plupart des mots qui sous entendent l'action de parler : *mot, verbe, élocution discours, pourparlers, propos, voix*, mais aussi l'acte de parler combiné à une conviction fidèle *promesse, serment, juron, louange, prière, etc.*

Le *Trésor de la Langue française* définit le mot *parole* avec une douzaine de nuances sémantiques réunies autour de deux concepts :

- *Faculté d'exprimer la pensée par le langage articulé* où se rangent les sens de *voix, verbe, action de parler, art de parler, éloquence, droit de parler, etc.*
- *Son articulé exprimant la pensée* où sont classés les sens de *message, discours, propos, discussion, dispute, sermon, promesse, pensée remarquable, enseignement, etc.*

Outre le verbe *parler* issu du dérivé latin *parabolare*, on relève dans la langue ancienne des dérivés morphologiques notables comme *parolage*: « discours verbeux, bavardage » ; *paroler* – « *Qui trop parole péchié fait* ». *C. du Graal* v.1612 ; *D'amors parolent amedui, C du Gr* v. 5750; *Du roy qui fu de tel tesmoing - C'on en paraole pres et loing; Ch. au lion* v. 33-6 - qui constitue le doublet savant de *parler* et qui a un sens plus spécifique exprimant la solennité ; *aparoler* – « *De quanque ele l'aparole, einçois refuse sa parole* » (*Ch. de Charette* v. 1333-4-) qui veut dire *converser*. Ils sortent d'usage dès la fin de l'ancien français tandis que *parollette* "mot court" apparaît encore au XVI^e siècle selon Edmond Huguet, (1967 : 204).

Dans le paradigme sémantique, de nombreux mots et expressions sont en concurrence avec le verbe *paroler*. C'est le cas des verbes suivants :

- *deviser* (s'entretenir, échanger) : peut se paraphraser par "partager des arguments", il peut signifier "décrire", "ordonner".
- *plaidier* (plaider, faire un plaidoyer) : s'emploie dans le sens de parler en faveur de quelque chose ou quelqu'un, et peut signifier "soutenir", "rendre justice", "supplier", "prier"
- *araisnier* (raisonner) : peut se traduire par parler dans le sens de "discourir", "chercher à persuader", "plaider"
- *jangler* (jaser médire) : signifie à l'origine crier et peut se traduire par parler dans le sens de "railler", "bavarder", "mentir"

Ces verbes ainsi que leurs dérivés substantifs ont cependant des sens plus définis car ils sont employés dans des contextes précis contrairement au mot *parole* qui peut se substituer à *plaid*, *devise*, *araisne*, *jangle*.

Dans le contexte médiéval, le mot *parole* est polysémique avec une connotation propre dans chaque expression. Par ailleurs, le dictionnaire de Godefroy (1880) n'analyse son sens que dans des expressions encore usuelles au moyen français et à la renaissance.

2 L'usage de la parole et du mot parole dans le contexte médiéval

Les circonstances historiques du Moyen Âge confèrent à la parole un statut particulier comme c'est le cas des serments qui ont une valeur éthique et légale dans la foi féodale, le sacre royal, l'adoubement chevaleresque, le gage amoureux etc. Le serment < de *sacramentum* que Corinne Leveleux Teixeira (2021) définit comme l'invocation de la divinité comme garant de la vérité d'une affirmation, ne peut être dissocié de la parole dans ce contexte à cause de leur appartenance au langage chrétien et de leurs sens proches. La parole, comme le précise Béatrice Delaurenti (2008), est un véhicule de transmission, un vecteur de communication, dans les sociétés anciennes. Dans les chansons de geste, les mots *parole*, *serment*, *louange* *plaid*, sont omniprésents dans les récits de la chevalerie et sont sources de foi. Sur le plan militaire, comme en témoigne Georges Matoré (1985), la parole suffisait pour entériner les accords en temps de guerre: « avant de se battre, les antagonistes tentent de trouver un *accort* ou *plait* “traité”. Quand la *parole* “pourparlers” est *finée* “achevée”, la *concorde* “réconciliation” *peut être gradantée* “effectuée”. Parfois une *aliance* peut être conclue... ». Il soutient également que, dans cette société médiévale, la justice fondée sur la *parole* et le *sairement* a un caractère formel; elle se borne le plus souvent à enregistrer, sans les contrôler, les témoignages.

L'entame du *Conte du Graal* qui présente le comte Philippe de Flandre, instigateur du livre de Chrétien de Troyes revient d'ailleurs sur cette quête de la parole vraie comme valeur humaine fondamentale.

"Li cuens est tex qu'il n'escoute -
Vilain gap ne *parole* estoute.
et s'il ot mau dire autrui
qui que il soit, ce poise lui
li cuens aime et droite justise
Et loiauté et sainte yglise."
C. du Graal v. 21-6

Le comte est tel qu'il n'écoute
ni moquerie ni **propos** insensé
et s'il entend médire autrui,
qui qu'il soit, cela lui pèse.
le comte aime la vraie justice,
la loyauté et la église

Ce critère social qui se forge autour de la vérité de la parole, combiné à la spécificité du langage religieux, plus particulièrement le discours chrétien

où il est souvent fait mention de la parole divine, a contribué à maintenir le sens d'origine du mot parole. En effet, toutes ces dispositions confèrent à ce mot une connotation sacrée qui lui vient du sens religieux. Et eu égard à cet antécédent, le mot, malgré l'extension et la généralisation du sens, a conservé une signification métonymique dénotant ainsi une valeur rationnelle particulière qui le différencie des autres mots référant à l'acte de langage. Le mot *parole* est usuel avec une nuance particulière, renvoyant à la faculté de parler, d'émettre des sons sensés, précisent Greimas et Keane (1992). On peut donc en déduire le second sens du mot parole qui sous-entend une nuance sage, raisonnable et judicieuse.

3. Polysémie du mot parole dans les expressions du français médiéval

La particularité de son emploi en langue médiévale tient de sa polysémie et des expressions désuètes ou vieilles qui peuvent être réparties suivant le sens. Les nombreux emplois du mot parole convergent autour de ses deux sens étymologiques : celui lié au discours religieux et par extension rationnel ou solennel et celui relatif à la pratique du langage. En ce sens, Alain Rey (2019) précise que *parole* désigne, spécialement en ancien français, l'expression orale, verbale des contenus de conscience et le langage oral considéré par rapport à l'élocution, au ton de la voix. On relève dans l'ancienne langue de nombreuses expressions dans lesquelles le mot *parole* réfère sans autre connotation à l'acte de langage orale :

- | | |
|---|--|
| 1- Li prodon ot que rien ne vaut
Preiere, et la parole faut.
C. du Graal 1551-2 | Le gentilhomme vit que rien ne vaut
de le prier, et les mots lui manquent |
| 2- mais au parler nel reconnut
Ses boins amis, car ce li nut
Qu'il avoit la parole basse.
C. au lion 6221-3 | Mais son grand ami ne le reconnut pas
à sa façon de parler, car ce qui le gêne
c'est qu'il parlait très bas. |

Il y a d'autres emplois dans lesquels *parole* exprime une pensée par le langage articulé renvoyant à un discours précis qui peut être imprégné du code d'honneur (*serment*). La notion de discours véridique est souvent connotée au sens du mot, ce qui pourrait trouver son explication dans le fait que le mot appartient par essence au vocabulaire religieux :

- | | |
|---|--|
| 3- Que toz jorz an son cuer avoit
La parole au prodome saige.
C. du Graal 3184-5 | Qu'il avait toujours dans son cœur
La <i>parole</i> (le conseil) du sage homme. |
| 4- Kex, qui entant cete parole , | Keu qui entend ces cette <i>parole</i> (menace) |

Lo tient a molt grant musardie. La tient pour du grand bavardage.
C. du Graal 2814-5

Dans le premier exemple le verbe faillir dans l'expression *la parole faut* exprime « l'interruption de l'acte de parler ». Dans le deuxième exemple c'est l'adjectif *basse* qui donne au mot *parole* le sens de voix. Alors que dans les exemples 3 et 4, il connote respectivement un « conseil » (homme sage) et une « menace » (la promesse de vengeance de Perceval).

Employé en même temps que beaucoup de synonymes (mot, plaid, proiere, sairement, losenge...), le mot *parole* se démarque par sa plurivalence car il peut se substituer à tous ces mots. Seul ou dans les expressions usuelles, il renvoie le plus souvent au sens de *mot*, *propos* particulièrement lorsqu'il est employé au pluriel.

Toutes ces *paroles* oient
Li dui qui de caus s'entr'empirent
Ch au lion 6189-90

Tous ces *propos* furent entendus
Par les deux qui se ruèrent de coups.

Pinte la lasse à ces *paroles*
Chaï pamee el pavement.
R. de Renart 338-9

A ces *mots*, la malheureuse Pinte
Tombe évanouie sur le pavé;

Il peut également être employé pour serment ou prière :

Mais sa *parole* ot tel vertu
Que Deus por li t'a regardé
C. du Graal 6332-3

Mais sa *prière* eut une telle vertu
Que Dieu t'a pour elle regardé.

De ce que ainz vos en priaï
Me poise molt, que je i ai
Ma parole bien employee!
C. du Graal 4185-7

Si je vous ai d'abord priaï,
J'en suis bien fâché, car je n'ai fait
Qu'y perdre mon temps et mes paroles.

3.1. Les expressions avec le mot *parole* signifiant seulement faculté ou acte de langage

On peut répartir les expressions suivant ces deux orientations afin de distinguer clairement les sens de ce mot.

✓ *faillir parole* : perdre les mots

Yvains respondre ne li puet,
Que sens et parole li faut.
Ch. au lion 2774-5

Yvain ne peut lui répondre
Car il sent que le sens et la parole lu font défaut.

Brun avoit tant del sanc lessié
Que la parole li failli.
R. de Renart- br. I, 716-7

Brun avait tant perdu de sang
Qu'il n'arrivait plus à parler

✓ *mettre en/a parole* : "faire parler",

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

Polysémie du mot PAROLE dans les expressions du français médiéval et les emplois en français moderne

Por ce vos ai *mis a parole* Je vous ai mis sur le sujet
Et gardez ne me celez rien. Gardez-vous de ne rien me cache
Clig. 2254-5

✓ *tenir les paroles / tenir a paroles*: "converser, entretenir",

Ansin des .II. qui se taisoient Ainsi ne cessaient-ils tous de parler
Trestuit grant *parole tenoient*. Des deux qui se taisaient
C. du Graal 1833-4

✓ *laisser la parole ester*: "s'abstenir de dire mot"

Mais il n'en puet rien conquerer Mais il ne peut rien y gagner
S'an laisse la parole ester. Aussi n'en parle-t-il plus
C. du Graal 1253-4

✓ *traire parole*: "tirer mot"

Cist rois ne fist chevaliers onques Ce roi n'a jamais fait de chevaliers
Qant on parole n'en *puet traire* Si on ne peut lui *tirer* le moindre *mot*
Comant pourroit chevalier faire? Comment pourrait-il faire un chevalier?
C. du Graal 886-7

De dol sui morte et acoree J'ai le cœur brisé et suis triste à mourir
De frans seignor, do debonaire, de voir qu'on ne peut tirer
Que l'an puet parole trere de notre noble, de notre généreux seigneur
Qui ne soit de corroz o d'ire. d'autre mot que de colère et d'amertume
C. du Graal 7988-91

3.2 Les expressions dans lesquelles il dénote un sens particulier,

On relève, malgré la régularité notée jusqu'ici dans les différentes interprétations du mot, des expressions avec des sens variables et très extensifs, pour lesquelles il est difficile d'établir l'analogie avec les principaux sens ou avec l'étymologie.

✓ *demeurer en paroles* "être l'objet d'un soupçon",

Et en demora un lonc temps en telle tache et paroles Messires Gaillars Vighiers.

Chroniques IX, 3.

Monseigneur Gaillard Vihiert fut longtemps l'objet de soupçon et de déshonneur.

✓ *prendre a parole*: se traduit littéralement par "prendre au mot", mais a le sens de "disputer",

Ah sire roys! se jë ai dite
Une response niche et fole,
Ne me devés *prendre a parole*.
Ch. au Lion 6386-8

Ah seigneur roi, si j'ai dit
Une réponse inconsiderée et sotté
Vous ne devez pas me *prendre au mot*.

Ainsi a parole me prist
Si me couvint d'un chevalier
Ch. au Lion 3684-5

Ainsi il me prit au mot
et il me fallut trouver un chevalier

✓ *former la parole* « **exposer ses griefs** »,

Le chevalier au griffon vint a luy et en peu de langage luy *forma la parole* de la querelle qui luy avoit esté présenté.

Perceforest III. Ref. Godefroy

✓ *granz paroles* « **louanges ou éloge** »,

Que li mauvayz delez le feu
Dist de lui unes grans paroles.
Ch au Lion 2194-5

Car le lâche au coin du feu
Dis à propos de lui quelque discours élogieux

Dans d'autres expressions, on note que le mot parole renvoie par métonymie au moment du discours. Des expressions telles que *être en paroles* et *a ces paroles* citées par Godefroy se rapporte à des notions temporelles. Elles signifient respectivement *être sur le point de* et *à cet instant*.

4. Le mot *parole* dans les expressions usuelles du français moderne

Bon nombre d'expressions anciennes sont aujourd'hui désuètes, ce qui explique qu'elles soient souvent occultées dans les ouvrages lexicographiques modernes. Le *Trésor de la langue française* qui fait mention de leur emploi les qualifie d'expressions vieilles. Dans l'usage actuel, le mot *parole* est défini comme *un élément simple du langage articulé* selon *Le Robert* (1989). Il renvoie essentiellement au sens de *faculté ou acte de langage* et semble être remplacé dans certaines expressions anciennes par les synonymes *mot et propos* :

- *prendre à parole* > prendre au mot,
- *dire parole* > dire mot,
- *tenir les paroles* > tenir les propos.

Les expressions anciennes dans lesquelles le mot avait une connotation particulière sont aujourd'hui vieilles dans l'usage.

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

Polysémie du mot PAROLE dans les expressions du français médiéval et les emplois en français moderne

On retrouve cependant en français moderne des expressions courantes dans lesquelles le mot renvoie soit à la *faculté*, *l'action de parler* :

- *donner/prendre /laisser/ céder, rendre la parole* : dans lesquelles le mot dénote « l'action de parler »,
- *couper la parole* : interrompre brutalement
- *avoir la parole facile* : parler aisément

Ou à une *promesse* :

- *tenir parole, donner sa parole, sur parole, n'avoir qu'une parole* et les interjections *ma parole, parole de* dans lesquelles il renvoie au sens de "promesse, manquer à sa parole".
- *dégager, retirer sa parole* : retirer une promesse.

On remarque que le mot *parole* dans les emplois où il est précédé du déterminant possessif au singulier a le sens de *promesse*. De plus, pour reprendre Alain Rey, de nombreuses acceptions axées sur l'éloquence sont apparues à partir du XVII^e siècle, de même que bon nombre de locutions relatives à la notion de promesse, telles que *manquer à sa parole* (1611), *n'avoir qu'une parole* (1690), *parole d'honneur* (1694), *sur parole* (1747) et l'interjection *parole d'homme* !

Il convient alors de retenir que ces nombreux emplois et expressions apparus après la période médiévale révèlent que le mot *parole* demeure polysémique en français moderne car selon le contexte, la locution ou la détermination, il peut être interprété différemment. C'est le cas de l'expression religieuse *bonne parole* qui peut signifier :

- *bienveillance, promesse de vérité* : « *une bonne parole est comme un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant jusqu'au ciel. Il donne ses fruits en chaque saison avec la permission du seigneur* » (Coran 14 : 24).
- *parole de Dieu* (Bible 12 : 25) "*La tristesse du cœur humiliera l'homme et la bonne parole le réjouira*",
- *pensée juste* "*Mauvais vouloir ne trouve jamais bonne parole*", (proverbe écossais).

Dans cette expression, l'adjectif qualificatif *bonne* a donné une extension sémantique au mot *parole*.

C'est aussi le cas également dans ces quelques expressions dénotant des sens particuliers

- ✓ *belles paroles* : leurres, mensonges
- ✓ *parole d'évangile* : vérité
- ✓ *ma parole!* : par ma foi
- ✓ *parole en l'air* : promesse non tenue

- ✓ *la parole donnée* : promesse, engagement

- et dans ces quelques emplois où le mot parole a un sens bien défini et peut être remplacé dans l'expression par des synonymes suivants:

- ✓ *temps de parole* : élocution
- ✓ *porte parole* : voix
- ✓ *liberté de parole* : expression
- ✓ *parole de* : promesse
- ✓ *homme de parole* : confiance
- ✓ *dernière parole*: volonté

Le mot parole apparaît également en français moderne dans certaines locutions paraphrastiques employées dans un registre soutenu. On peut citer parmi ces locutions verbales:

- ✓ *boire les paroles*: écouter avec attention
- ✓ *passer de la parole à l'acte* : agir
- ✓ *revenir sur sa parole* : se rétracter

Conclusion

En définitive, on peut retenir de cette étude qu'en français médiévale, plus particulièrement, en ancien français, le mot parole, employé seul, a un caractère synthétique en se substituant à tous ses synonymes tout en référant à deux sens principaux: d'abord *l'action de parler sans connotation particulière*, ensuite *le contenu de cet acte avec une connotation liée à la conscience humaine et propre au contexte*. Ceci justifie les extensions du sens religieux de l'étymon à ceux de *serment prière, louange* et autres concepts relatifs au contexte médiéval. Tout le sens médiéval du mot parole se symbolise dans ce passage :

Cuer et oroeilles me rendés - Car parole oie est perdue - S'ele n'est de cuer entendue. (Ch. au Lion, 150-152), pour dire : Prêtez-moi vos cœurs et vos oreilles- car une parole qu'on entend se perd- si elle n'est pas comprise par le cœur.

On remarque, en français moderne, avec la désuétude de beaucoup d'expressions et l'emploi des nombreux synonymes, que le mot *parole*, même s'il demeure polysémique, est sémantiquement moins extensif. Cependant, on note plus d'expressions dans l'usage, ce qui fait que la diversité des sens est plus liée aux constructions syntaxiques c'est à dire aux locutions qu'au sens du mot qui fait essentiellement référence au langage oral. La notion de *promesse* demeure toutefois dans les expressions. Ces dernières allient des significations précises à des sens rhétoriques nourris par le besoin d'expression éloquente.

SCIENCES DU LANGAGE, LITTÉRATURES ET ARTS

Polysémie du mot PAROLE dans les expressions du français médiéval et les emplois en français moderne

Bibliographie

I- Textes médiévaux

- Chrétien de Troyes, *Romans*, Librairie, Générale Française, 1994.
Chroniques, livre III, de Jean Froissart.
Cligès, manuscrit BN fr. 12560, édition et traduction de Charles Mela et Olivier Collet.
Le Chevalier au Lion, manuscrit BN fr. 1433, édition et traduction de Charles Mela et Olivier Collet
Le Conte du Graal, manuscrit Berne 354, édition et traduction de Charles Mela.
Le Roman de Perceforest, tome III, 1528.
Le Roman de Renart, Paris, Flammarion, 1985.

II- Ouvrages

- Delaurenti Béatrice, 2012, « Agir par les mots au Moyen Âge, Communication et action dans les débats sur le pouvoir des incantations », *Archives de sciences sociales des religions*, n°158, p. 53-71.
Gaffiot Félix, 2001, *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette.
Godefroy Frédéric, 1880, *Le dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, F. Vieweg.
Greimas A. J, Keane T. M, 1992, *Larousse dictionnaire du moyen français*, Paris, la Renaissance.
Greimas Algirdas Julien, 1979, *Le dictionnaire de l'ancien français*, Paris, Larousse.
Huguet Edmond, 1967, *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle*, Genève, Librairie Droz-Genève.
La Grande Encyclopédie, inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts, par une société de savants et de gens de lettres sous la direction de M. N. Berthelot et alii, Larousse 1891.
Matoré Georges, 1985, *Le vocabulaire et la société médiévale*, Paris, PUF.
Rey Alain, 2019, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, le Robert.
Robert Paul, 1989, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*.
Texeira Corinne Leveleux, 2021, « Serment », *Nouvelles histoires du Moyen Âge*, sous la direction de Florian Mazel, Paris, édition du Seuil, p. 861-868.
Trésor de la langue française, dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle, Gallimard, 1986.